

charte de proximité

DE L'IMPORTANCE D'ENTREtenir LE LIEN

OUTILS, MOYENS, OBJECTIFS



Introduction

Les habitants vivent la ville au quotidien et en sont acteurs.

L'objectif de la charte de proximité est de présenter l'ensemble des dispositifs mis à disposition des habitants pour leur permettre de s'exprimer, d'alerter sur des problématiques ou des incidents urbains, de participer à la construction d'actions d'amélioration du vivre ensemble.

Aux côtés du Conseil municipal, lieu d'expression du débat démocratique et des décisions qui en découlent et, ainsi, emblématique de la démocratie représentative, ces différents outils ont pour vocation de compléter l'action municipale, de favoriser le dialogue entre les élus et les habitants, de renforcer le lien social, de responsabiliser les citoyens...

La ville se vit ensemble, soyons ensemble acteurs du bien vivre au quotidien.

Des outils de dialogue et d'information

1.1. Des permanences citoyennes

Des élus iront à la rencontre des habitants une fois par mois dans des lieux emblématiques de la commune, le samedi de 10h à 12h pour écouter, dialoguer, informer, expliquer.

Les questions et remarques formulées par les habitants feront l'objet d'une réponse sur place par les élus présents ou si besoin sous quinze jours par un courrier détaillant les aspects techniques de la réponse.

1.2. Création d'un live Facebook « En direct avec le Maire »

Afin de favoriser et de dynamiser les échanges avec la municipalité, les Combs-la-Villais auront la possibilité de poser des questions au Maire à l'occasion d'un Facebook live qui se déroulera une fois par trimestre. Grâce à cet outil numérique, il sera désormais possible d'interagir en direct avec un maximum d'habitants de notre ville et d'être interpellé sur des sujets locaux aussi divers qu'importants.

1.3. « J'aime mon quartier » : visites de quartier par les élus

Chaque trimestre, le Maire, les maires-adjoints et conseillers municipaux délégués se déplaceront dans un quartier de la ville. Une méthode simple et efficace pour réagir rapidement face aux problèmes des administrés. L'information sera communiquée via les canaux d'information de la ville.

Des outils de participation et de responsabilisation des habitants

1.4. Un outil pour signaler les incidents urbains

Alors que la transition numérique et la notion de ville intelligente (« smart city ») deviennent de véritables enjeux économiques et sociétaux, il est possible de lier ces sujets à la volonté croissante de participation des citoyens à la vie locale par le développement du plan interactif disponible sur le site de la ville www.combs-la-ville.fr qui doit être mis en valeur.

Chaque citoyen pourra ainsi signaler **en temps réel** aux services de la ville les incidents urbains ou anomalies constatés au quotidien dans l'espace public.

Les remarques pourront concerner l'eau et l'assainissement, l'éclairage et l'électricité, les espaces verts et jardins publics, la propreté, la sécurité et les nuisances, la voirie et la circulation, les nuisibles et les transports publics.

Les habitants pourront joindre une photo au signalement.

Les remarques portant sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence de la commune comme l'eau, l'assainissement, l'éclairage public, le ramassage des ordures ménagères, les transports publics... seront transmises par les services de la ville aux institutions compétentes (Grand Paris Sud, SIVOM...).

1.5. Les évènements citoyens dans la ville

Notre société n'échappe pas à l'individualisme. Les citoyens en sont conscients et ils sont nombreux, jeunes et moins jeunes, à souhaiter s'impliquer, donner du temps pour les autres, trouver un sens dans des actions collectives.

C'est pourquoi, nous proposerons aux habitants **plusieurs évènements citoyens** qui seront **consacrés à la réalisation collective par les habitants de petits travaux utiles à la ville.**

Quelques idées susceptibles d'évoluer :

- Nettoyons la nature
- Petits travaux d'entretien, peinture
- Diverses plantations
- Rencontres thématiques solidaires et citoyennes

Les associations locales et les conseils de quartier seront associées à ces journées pour créer du commun et sensibiliser les Combs-la-Villais aux enjeux sociaux ou environnementaux.

1.6. Les conseils de quartier :

Création de deux conseils de quartier Est et Ouest.

Ces deux conseils de quartier seront chargés de proposer des actions concrètes en lien avec les deux élus de référence, Juliette Bredas pour l'Est et John Samingo pour l'Ouest, ainsi qu'avec les autres élus et services de la ville.

Chaque action sera travaillée en groupe de travail avec les services la ville puis proposée pour approbation au conseil de quartier.

Les actions proposées doivent être :

- Concrètes
- Avec un objectif précis
- Evaluables
- Avec un début et une fin
- Suivies et / ou pérennes
- Chiffrables et finançables : Chiffrable (coût de moins de 0 à 2500 euros l'action peut être mise en place sur l'année budgétaire en cours si elle est approuvée par le Conseil municipal, coût entre 2500 et 5000 euros le Conseil municipal peut décider de réaliser l'action sur l'année budgétaire en cours ou de la prévoir au budget de l'année suivante, coût de plus de 5000 euros l'action une fois approuvée sera prévue au budget primitif de l'année suivante.)

Les actions finalisées seront présentées en commission municipale pour examen par les élus puis en conseil municipal qui pourra approuver ou non la mise en œuvre.

Les modalités de fonctionnement des conseils de quartier sont détaillées dans la charte de fonctionnement afférente.

Les membres des conseils de quartier seront invités à participer à la vie de la ville notamment aux journées citoyennes et aux grands évènements.